



**Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020
de l'Île-de-France et du bassin de la Seine**

**Appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de
l'investissement territorial intégré d'Est Ensemble**

**« Actions de formation à destination des
demandeurs d'emploi et des jeunes.
Actions de prévention du décrochage scolaire »**

FSE : Axe prioritaire n°5

« Investir dans l'éducation et adapter les compétences »

Objectif spécifique 7

**« Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25
ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées »**

Objectif spécifique 8

« Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi »

Date de lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : 22 octobre 2019

Date limite de dépôt des candidatures : 22 novembre à 17h



**Est
Ensemble
Grand Paris**

Sommaire

1. PREAMBULE	3
2. PRESENTATION DE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)	3
Les objectifs de l'AMI	3
Critères de sélection des projets	4
Sélection en opportunité	4
Sélection en éligibilité	5
Organismes éligibles	6
Publics éligibles	6
Justificatifs de l'éligibilité des publics	6
Territoire	7
Montant et taux d'intervention de l'aide FSE	7
Cofinancements	7
Temporalité du projet	8
3. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES	8
Calendrier	8
Processus de dépôt	8
Annexes : questionnaires de suivi des participants	9
1 - Jeunes en situation de décrochage scolaire ou présentant un risque de décrochage	9
2 – Jeunes inactifs ou demandeurs d'emploi	14



1. PREAMBULE

Au titre du volet urbain du programme opérationnel FEDER-FSE, l'Etablissement public territorial Est Ensemble a été sélectionné en tant que territoire portant un Investissement Territorial Intégré (ITI).

Ce dispositif dont bénéficient 15 Territoires en Ile de France vise à transférer de la Région au Territoire retenu la sélection en opportunité des projets s'intégrant dans la stratégie urbaine intégrée du Territoire et éligibles aux fonds européens FEDER et FSE. Le Territoire se voit ensuite également chargé d'accompagner les projets présélectionnés dans toutes les étapes de la vie de leur projet.

Depuis 2016, Est Ensemble assure le déploiement de ce dispositif sur son territoire et veille à la sélection de projets éligibles et en cohérence avec la stratégie urbaine intégrée et les critères d'éligibilité du Programme opérationnel national.

De ce fait, le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de sélectionner parmi les organisations proposant une offre de formation sur le Territoire d'Est Ensemble, celles qui vont bénéficier de crédits dédiés à la mise en œuvre d'actions à destination des jeunes décrocheurs scolaires ou en risque de décrochage, des demandeurs d'emploi ou des jeunes inactifs.

2. PRESENTATION DE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Les objectifs de l'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'adresse aux organisations proposant des actions à destination des jeunes décrocheurs scolaires ou en risque de décrochage, des demandeurs d'emploi ou des jeunes inactifs du Territoire d'Est Ensemble.

L'AMI a pour objectif de sélectionner les candidatures proposées et de garantir que celles-ci participent pleinement à la réalisation de la stratégie intégrée de développement territorial urbain de l'ITI, telle qu'annexée dans la convention de délégation de tâches contractée avec l'Autorité de gestion.

Les projets sont identifiés et sélectionnés par les ITI avec l'accompagnement de la direction des finances d'Est Ensemble et de la direction de l'emploi et cohésion sociale en charge de la mise en œuvre de l'ITI. Une fois les projets sélectionnés par l'ITI, ils sont transmis en instruction à la Région Ile de France, autorité



**Est
Ensemble
Grand Paris**

de gestion des fonds européens FEDER/FSE et responsable du conventionnement et de l'attribution finale des fonds.

Critères de sélection des projets

Sélection en opportunité

Les projets des candidatures feront l'objet d'une analyse en opportunité qui procède à l'évaluation des points suivants :

- Critères concernant **toutes les actions** :
 - Concordance de l'opération avec les objectifs de l'AMI ;
 - Inscription de l'opération dans la stratégie intégrée de développement territorial urbain de l'ITI ;
 - Pertinence du projet ;
 - Caractère structurant du projet ;
 - Pertinence du projet ;
 - Qualité du partenariat et de la gouvernance mise en place (notamment à travers des temps de concertation avec les acteurs locaux, collectivités, associations et collectifs) ;

- Les critères de sélection des candidatures concernant **les actions de prévention du décrochage scolaire** :
 - Actions d'accompagnement individualisé lors des transitions (primaire-collège, collège-lycée, collège-CFA) ;
 - Actions des collèges et des lycées visant à prévenir le décrochage scolaire en portant une attention particulière aux élèves présentant des risques d'abandon scolaire ;
 - Actions spécifiques de prévention des grossesses, des violences, du harcèlement et la prise en charge des jeunes mères ;
 - Actions de valorisation de l'estime de soi et de motivation pour lutter contre le décrochage scolaire ;
 - Lutte contre la violence comme facteur de décrochage (élèves, équipes, parents éducateurs) ;
 - Professionnalisation des équipes pour mieux accompagner les publics à besoins spécifiques et pour la mise en réseau ;
 - Développement du lien entre le monde professionnel et les élèves ;

- Les critères de sélection des candidatures concernant les **actions de formation** à destination des demandeurs d'emploi et des jeunes sont les suivants :
 - Actions de préqualification et de qualification ;
 - Actions d'accompagnement à l'acquisition de savoirs de base et des compétences clés ;
 - Actions de professionnalisation des demandeurs d'emploi ;
 - Actions d'accompagnement vers la Validation des Acquis d'Expérience (VAE) ;



**Est
Ensemble
Grand Paris**

- Actions de professionnalisation visant à compléter les compétences des demandeurs d'emploi en vue d'un retour rapide à l'emploi ;
- Actions visant à répondre spécifiquement aux besoins de main d'œuvre identifiés sur le territoire ;
- Actions certifiantes visant un premier accès à l'emploi ou une reconversion ;
- Actions de promotion et de revalorisation des filières d'activités dévalorisées ou en tension comme le secteur sanitaire et social.

Le projet devra proposer un parcours qualifiant pour les demandeurs d'emploi et les jeunes accompagnés. A l'issue de l'action, une suite de parcours devra être spécifiquement formalisée avec la personne et une attestation sera délivrée. Si le contenu de la formation le permet une certification pourra être proposée. Les projets devront être présentés avec une analyse sur les besoins auxquelles devra répondre la formation en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire.

Le lien avec les entreprises devra être clairement explicité dans la méthodologie du projet.

Les organisations candidates au présent AMI sont invitées à fournir tout document qualitatif utile qui faciliterait l'instruction de leur demande de financement.

Sélection en éligibilité

Les projets des candidatures feront l'objet d'une analyse en éligibilité qui procède à :

- l'analyse de la capacité administrative et technique du porteur de projet, notamment en matière de suivi du projet, des publics éligibles et de contribution à l'évaluation des opérations soutenues par les fonds européens structurels et d'investissement ;
- l'analyse du budget et de la solidité du porteur de projets : vérification de l'éligibilité des dépenses (détermination du coût total éligible) et du plan de financement, respect des coûts unitaires par participant du programme opérationnel régional, traitement des recettes ;
- la vérification du respect du cadre réglementaire (commande publique, aides d'état, absence de double financement ...) ;
- la vérification de la prise en compte par le porteur de projets des principes horizontaux ;
- la contribution de l'opération à l'atteinte des valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultat du POR FEDER-FSE 2014-2020 ;
- la maturité des projets composant la candidature et leur capacité à répondre aux objectifs de consommation du Programme opérationnel Régional ;
- la capacité de suivi des participants et des indicateurs relatifs aux publics éligibles (cf. point spécifique ci-dessous).



Organismes éligibles

Associations, établissements publics, structures d'insertion par l'activité économique et organismes de formation.

Publics éligibles

Le projet doit concerner les publics résidants sur le territoire d'Est Ensemble.

Volet décrochage scolaire :

Jeunes de moins de 16 ans présentant des risques de décrochage, jeunes en situation de décrochage scolaire.

Volet formation :

- Jeunes franciliens (de 16 à 26 ans) sans emploi et peu ou pas qualifiés ;
- Demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés inscrits auprès du service public de l'emploi ;
- Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ou personnes en situation de handicap.

Justificatifs de l'éligibilité des publics

Pour toutes les actions présentées il sera demandé de mettre en place un **suivi des participants** et un **suivi en éligibilité**.

Le suivi des participants s'effectue sur la plateforme viziaprog où devra être renseigné l'ensemble des items des questionnaires d'entrée et de sortie de l'action (disponible en annexe).

La capacité de suivi et d'intégration des données au fil de l'eau dans viziaprog est un des critères de sélection au présent AMI.

Le suivi en éligibilité se décline en fonction du type de public accompagné :

Pour les jeunes en risque de décrochage scolaire ou décrocheurs, il sera demandé :

- Pour un organisme avec mandat (mission locale ; établissement scolaire) : une attestation individuelle ou collective signée de la structure accompagnatrice précisant les noms, prénoms, date de naissance, les types d'actions menées et les dates de début et de fin d'accompagnement en amont et à l'issue de l'accompagnement ;
- Pour un organisme associatif ou autres structures sans mandat particulier : attestation individuelle ou collective prescrite par un tiers habilité (missions locale, chef d'établissement, etc.) en amont et à l'issue de l'action.



Pour les demandeurs d'emploi, il sera demandé une attestation d'inscription auprès du service public de l'emploi (Pôle Emploi, mission locale, cap emploi, Afpa).

Par ailleurs, l'analyse des typologies des publics par les derniers appels à initiatives a montré que peu d'actions bénéficient aux personnes ayant plus de 45 ans et aux personnes en situation de handicap : les porteurs devront avoir une attention particulière à ce sujet.

Pour les jeunes inactifs, soit :

- Une attestation sur l'honneur signée par le participant ainsi qu'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, carte vitale, titre de séjour) ;
- Une attestation de perception des minimas sociaux et une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, carte vitale, titre de séjour).

Territoire

Les actions doivent se dérouler sur le territoire de l'ITI d'Est Ensemble, soit l'ensemble des 9 communes d'Est Ensemble (Bondy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Romainville, Pantin, Montreuil et Bagnolet).

Montant et taux d'intervention de l'aide FSE

Le montant minimum de participation du FSE est fixé à 23 000€ par opération.

Afin de se prémunir contre les risques de dispersion des fonds et de manque d'efficacité dans leur utilisation, Est Ensemble privilégiera les candidatures comportant des projets structurants nécessitant des demandes de financements conséquentes. Le respect des différents seuils sera vérifié au moment de la candidature à l'AMI.

Le taux d'intervention minimum du FSE sur un projet est fixé à **20 % du coût total éligible**.

Le taux d'intervention maximum du FSE sur un projet est fixé à **50 % du coût total éligible**.

Cofinancements

Si les cofinancements mobilisés couvrent un périmètre plus large que le projet soutenu au titre du FSE, le porteur de projet devra expliquer la clé de proratisation utilisée pour calculer la part de chaque cofinancement affecté au projet soutenu par le FSE¹.

¹ Pour justifier la proratisation du cofinancement, les cofinanceurs devront fournir une attestation de cofinancement précisant la part qu'il peut / doit consacrer à l'opération sur le budget global / annuel de fonctionnement. A défaut de justificatif émanant du financeur, le CAC ou l'expert-comptable du porteur de projet justifie par tout moyen comptable la part d'une subvention consacrée à l'opération.



Temporalité du projet

La période de réalisation des projets ne peut pas être inférieure à 6 mois et supérieure à 24 mois, à compter du début de l'exécution de l'opération (qui s'entend par l'émission de la première facture ou la première réalisation physique).

Le projet ne doit pas être achevé à la date de dépôt du dossier de demande d'aide. La date d'achèvement s'entend comme la date la plus tardive entre l'achèvement physique de l'opération et la date d'émission de la dernière facture. La date de commencement d'exécution du projet doit être postérieure au 1^{er} janvier 2020.

La date d'achèvement du projet ne pourra pas excéder le 31 mars 2022, date d'achèvement des opérations au titre de la programmation FSE 2014-2020.

3. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Calendrier

- **22 octobre 2019** : Publication de l'appel à manifestation d'intérêt
- **22 novembre 2019** : Date limite de dépôt des candidatures
- **Semaine du 2 décembre 2019** : Présentation des projets éligibles à Est Ensemble

Processus de dépôt

Les candidatures devront être déposées sur l'outil de recensement des nouveaux projets ITI « démarches simplifiées » :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/projet_europeen_iti_e_e

Les candidats devront fournir via cette plateforme (modèle disponible sur la plateforme):

- Un plan de financement équilibré en dépenses et en recette ;
- Un tableau des indicateurs.

A l'issue de ce processus de sélection des organisations, la pré-sélection des dossiers sera réalisée en deux temps :

- Sélection des projets en éligibilité pour assurer de la recevabilité des projets ;
 - Entretien de présentation des projets auprès des équipes de la direction des finances et de la direction de l'emploi et de la cohésion sociale d'Est Ensemble.
-



**Est
Ensemble
Grand Paris**

Annexes : questionnaires de suivi des participants

1 - Jeunes en situation de décrochage scolaire ou présentant un risque de décrochage



FSE – Année 2018

Axe prioritaire 5 : Investir dans l'éducation et adapter les compétences

Objectif spécifique 7 : Diminuer le nombre de sorties sans qualification des jeunes de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées

Questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans une opération cofinancée par le Fonds social européen (FSE)

Vous participez à une action cofinancée par le **Fonds social européen sur la période 2014-2020**. Afin de mesurer les progrès réalisés pour les cibles fixées dans le programme FSE, l'Union européenne veut s'assurer que des données fiables et robustes seront disponibles en continu pour être agrégées aux niveaux français et européen (règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013). Ces données doivent permettre de faire la preuve de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale ; elles contribueront aussi à la mesure de l'impact des programmes.

Les informations recueillies par ce questionnaire feront l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi et à l'évaluation du programme régional FSE d'Ile de France et du Bassin de la Seine. Le destinataire des données est la Région Ile de France, en tant qu'autorité de gestion de ce programme. Elles permettront de conduire des enquêtes auprès d'échantillons de participants pour mesurer les résultats du FSE. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, droit que vous pouvez exercer auprès de la Région Ile de France à l'adresse suivante : 2, rue Simone Veil - 93400 Saint Ouen - cil@iledefrance.fr ou par l'intermédiaire de l'organisme qui vous a fait remplir ce questionnaire. Pour la qualité du suivi et de l'évaluation des actions, il est important que vous répondiez précisément à toutes les questions suivantes, en écrivant lisiblement. Pour certaines d'entre elles vous aurez la possibilité de répondre « Ne souhaite pas répondre / ne sait pas ».

Nom de l'opération :

N° convention FSE :

Date d'entrée dans l'opération :/...../..... (jj/mm/année, à renseigner par le porteur de projets)

Coordonnées du participant

Nom (en capitales) :

Prénom (en capitales) :

Date de naissance :/...../..... (jj/mm/année) Sexe : homme femme

Pays de naissance : France UE Hors-UE

Nationalité : France UE Hors-UE

Un de vos deux parents est-il né à l'étranger ?

- Oui
- Non
- Ne souhaite pas répondre / ne sait pas



**Est
Ensemble
Grand Paris**

Adresse à l'entrée dans l'opération² (n° et nom de rue) :

.....

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone (mobile) :

Numéro de téléphone (domicile) :

Courriel :@.....

Question 1. Statut sur le marché du travail à l'entrée dans l'action

- En emploi (salarié, à votre compte, indépendant)
 - Emploi durable (CDI ou CDD de + de 6 mois)
 - Emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois)
 - Emploi aidé
 - Activité indépendante, création d'entreprise

- En recherche active d'emploi Durée de la recherche :.....(nombre de mois)
- Inactif en formation ou en école
- Inactif ni en formation et ni en école

Question 2. Quel est le plus haut niveau de diplôme atteint?

- Niveau primaire non terminé
- Sans diplôme ou Brevet des collèges (Niveau VI)
- CAP ou BEP (Niveau V)
- Baccalauréat général, technologique ou professionnel (Niveau IV)
- Diplômes de niveau Bac plus 2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales,...) (Niveau III)
- Diplômes de second ou troisième cycle universitaire (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat) ou diplômes de grande école. (Niveaux II et I)

Question 3. Situation du ménage

4a. Vivez-vous dans un ménage où personne n'est en emploi ?

- Oui → 4b. Si oui, y'a-t-il des enfants à charge dans ce ménage ? Oui Non
- Non

4c. Vivez-vous dans une famille monoparentale avec des enfants à charge ?

- Oui
- Non

Question 4. Avez-vous une reconnaissance officielle d'un handicap (allocation, pension ou carte d'invalidité...)?

- Oui
- Non

Question 5. Etes-vous allocataire de minima sociaux (RSA, allocation spécifique de solidarité,...)?

- Oui

² Si le bénéficiaire ne possède pas de coordonnées, indiquer les coordonnées d'une personne référente en mesure de renseigner la situation du bénéficiaire



**Est
Ensemble
Grand Paris**

- Non

Question 6. Etes-vous sans domicile fixe ou confronté à l'exclusion de votre logement ?

- Oui
- Non
- Ne souhaite pas répondre / ne sait pas



**Est
Ensemble
Grand Paris**



*** île de France**

FSE – Année 2018

Axe prioritaire 5 : Investir dans l'éducation et adapter les compétences

Objectif spécifique 7 : Diminuer le nombre de sorties sans qualification des jeunes de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées

Questionnaire de recueil des données à la sortie des participants dans une opération cofinancée par le Fonds social européen (FSE)

Vous participez à une action cofinancée par le **Fonds social européen sur la période 2014-2020**. Afin de mesurer les progrès réalisés pour les cibles fixées dans le programme FSE, l'Union européenne veut s'assurer que des données fiables et robustes seront disponibles en continu pour être agrégées aux niveaux français et européen (règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013). Ces données doivent permettre de faire la preuve de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale ; elles contribueront aussi à la mesure de l'impact des programmes.

Les informations recueillies par ce questionnaire feront l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi et à l'évaluation du programme régional FSE d'Ile de France et du Bassin de la Seine. Le destinataire des données est la Région Ile de France, en tant qu'autorité de gestion de ce programme. Elles permettront de conduire des enquêtes auprès d'échantillons de participants pour mesurer les résultats du FSE. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, droit que vous pouvez exercer auprès de la Région Ile de France à l'adresse suivante : 2, rue Simone Veil - 93400 Saint Ouen - cil@iledefrance.fr ou par l'intermédiaire de l'organisme qui vous a fait remplir ce questionnaire. Pour la qualité du suivi et de l'évaluation des actions, il est important que vous répondiez précisément à toutes les questions suivantes, en écrivant lisiblement. Pour certaines d'entre elles vous aurez la possibilité de répondre « Ne souhaite pas répondre / ne sait pas ».

Nom de l'opération :

N° convention FSE :

Date de sortie de l'opération : (jj/mm/année, à renseigner par le porteur de projets)

Coordonnées du participant

NOM (en capitales) :

PRENOM (en capitales) :

Date de naissance : (jj/mm/année) Sexe : homme femme

Adresse à la sortie de l'opération (n° et nom de rue) :

.....

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone (mobile) :

Numéro de téléphone (domicile) :

Courriel :@.....

Question 1. Avez-vous suivi la formation jusqu'à la fin?



- Oui
- Non

Question 2. Qualification obtenue à la fin de la formation

Avez-vous obtenu une qualification au terme de votre formation ?

- Oui
Niveau :
 - Niveau V (CAP, BEP...)
 - Niveau IV (Bac)
 - Niveau III (BTS, Deug, DUT...)
 - Niveaux II et I (Master...)
- Non

Question 3. Situation au terme de la formation

- Suivez-vous un enseignement ou une formation au terme de votre participation ?
- Etes-vous en recherche d'emploi sans suivre de formation ?
 - Oui
 - Non
- Avez-vous trouvé un emploi à la fin de votre formation ?
 - Oui
Si oui, de quel type ? (Une seule réponse possible)
 - activité indépendante, création d'entreprise
 - Si oui avez-vous créé ou repris une entreprise ?
 - Oui
 - Non
 - Si oui est-ce une entreprise du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ?
 - Oui
 - Non
 - emploi durable (CDI ou CDD de + de 6 mois)
 - emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois)
 - emploi aidé
 - Non



**Est
Ensemble
Grand Paris**

2 – Jeunes inactifs ou demandeurs d'emploi



île de France

FSE – Année 2018

Axe prioritaire 5 : Investir dans l'éducation et adapter les compétences

Objectif spécifique 8 : Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi

Questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants dans une opération cofinancée par le Fonds social européen (FSE)

Vous participez à une action cofinancée par le **Fonds social européen sur la période 2014-2020**. Afin de mesurer les progrès réalisés pour les cibles fixées dans le programme FSE, l'Union européenne veut s'assurer que des données fiables et robustes seront disponibles en continu pour être agrégées aux niveaux français et européen (règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013). Ces données doivent permettre de faire la preuve de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale ; elles contribueront aussi à la mesure de l'impact des programmes. **Les informations recueillies par ce questionnaire feront l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi et à l'évaluation du programme régional FSE d'Ile de France et du Bassin de la Seine.** Le destinataire des données est la Région Ile de France, en tant qu'autorité de gestion de ce programme. Elles permettront de conduire des enquêtes auprès d'échantillons de participants pour mesurer les résultats du FSE. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, droit que vous pouvez exercer auprès de la Région Ile de France à l'adresse suivante : 2, rue Simone Veil - 93400 Saint Ouen - cil@iledefrance.fr ou par l'intermédiaire de l'organisme qui vous a fait remplir ce questionnaire. Pour la qualité du suivi et de l'évaluation des actions, il est important que vous répondiez précisément à toutes les questions suivantes, en écrivant lisiblement. Pour certaines d'entre elles vous aurez la possibilité de répondre « Ne souhaite pas répondre / ne sait pas ».

Nom de l'opération :

N° convention FSE :

Date d'entrée dans l'opération :/...../..... (jj/mm/année, à renseigner par le porteur de projets)

Coordonnées du participant

NOM (en capitales) :

PRENOM (en capitales) :

Date de naissance :/...../..... (jj/mm/année) Sexe : homme femme

Pays de naissance : France UE Hors-UE

Nationalité : France UE Hors-UE

Un de vos deux parents est-il né à l'étranger ?

- Oui
- Non
- Ne souhaite pas répondre / ne sait pas

Adresse à l'entrée dans l'opération³ (n° et nom de rue) :

³ Si le bénéficiaire ne possède pas de coordonnées, indiquer les coordonnées d'une personne référente en mesure de renseigner la situation du bénéficiaire



**Est
Ensemble
Grand Paris**

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone (mobile) :

Numéro de téléphone (domicile) :

Courriel :@.....

Question 1. Statut sur le marché du travail à l'entrée dans l'action

- En emploi (salarié, à votre compte, indépendant)
 - Emploi durable (CDI ou CDD de + de 6 mois)
 - Emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois)
 - Emploi aidé
 - Activité indépendante, création d'entreprise

- En recherche active d'emploi Durée de la recherche :.....(nombre de mois)
- Inactif en formation ou en école
- Inactif ni en formation et ni en école

Question 2. Quel est le plus haut niveau de diplôme atteint ou l'année d'études la plus élevée à l'entrée dans l'action ?

- Niveau primaire non terminé
- Sans diplôme ou Brevet des collèges (Niveau VI)
- CAP ou BEP (Niveau V)
- Baccalauréat général, technologique ou professionnel (Niveau IV)
- Diplômes de niveau Bac plus 2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales,...) (Niveau III)
- Diplômes de second ou troisième cycle universitaire (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat) ou diplômes de grande école. (Niveaux II et I)

Question 3. Situation du ménage

4a. Vivez-vous dans un ménage où personne n'est en emploi ?

- Oui → 3b. Si oui, y'a-t-il des enfants à charge dans ce ménage ? Oui Non
- Non

4b. Vivez-vous dans une famille monoparentale avec des enfants à charge ?

- Oui
- Non

Question 4. Avez-vous une reconnaissance officielle d'un handicap (allocation, pension ou carte d'invalidité...)?

- Oui
- Non

Question 5. Etes-vous allocataire de minima sociaux (RSA, allocation spécifique de solidarité, ...)?

- Oui
- Non



**Est
Ensemble
Grand Paris**

Question 6. Etes-vous sans domicile fixe ou confronté à l'exclusion de votre logement ?

- Oui
- Non
- Ne souhaite pas répondre / ne sait pas



**Est
Ensemble
Grand Paris**



 **île de France**

FSE – Année 2018

Axe prioritaire 5 : Investir dans l'éducation et adapter les compétences

Objectif spécifique 8 : Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi

Questionnaire de recueil des données à la sortie des participants dans une opération cofinancée par le Fonds social européen (FSE)

Vous participez à une action cofinancée par le **Fonds social européen sur la période 2014-2020**. Afin de mesurer les progrès réalisés pour les cibles fixées dans le programme FSE, l'Union européenne veut s'assurer que des données fiables et robustes seront disponibles en continu pour être agrégées aux niveaux français et européen (règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013). Ces données doivent permettre de faire la preuve de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale ; elles contribueront aussi à la mesure de l'impact des programmes. **Les informations recueillies par ce questionnaire feront l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi et à l'évaluation du programme régional FSE d'Ile de France et du Bassin de la Seine.** Le destinataire des données est la Région Ile de France, en tant qu'autorité de gestion de ce programme. Elles permettront de conduire des enquêtes auprès d'échantillons de participants pour mesurer les résultats du FSE. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, droit que vous pouvez exercer auprès de la Région Ile de France à l'adresse suivante : 2, rue Simone Veil - 93400 Saint Ouen - cil@iledefrance.fr ou par l'intermédiaire de l'organisme qui vous a fait remplir ce questionnaire. Pour la qualité du suivi et de l'évaluation des actions, il est important que vous répondiez précisément à toutes les questions suivantes, en écrivant lisiblement. Pour certaines d'entre elles vous aurez la possibilité de répondre « Ne souhaite pas répondre / ne sait pas ».

Nom de l'opération :

N° convention FSE :

Date de sortie de l'opération : (jj/mm/année, à renseigner par le porteur de projets)

Coordonnées du participant

NOM (en capitales) :

PRENOM (en capitales) :

Date de naissance : (jj/mm/année) Sexe : homme femme

Adresse à la sortie de l'opération (n° et nom de rue) :

.....

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone (mobile) :

Numéro de téléphone (domicile) :

Courriel :@.....

Question 1. Avez-vous suivi la formation jusqu'à la fin?

Oui

Non

Question 2. Qualification obtenue à la fin de la formation



Avez-vous obtenu une qualification au terme de votre formation ?

- Oui
 - Niveau :
 - Niveau V (CAP, BEP...)
 - Niveau IV (Bac)
 - Niveau III (BTS, Deug, DUT...)
 - Niveaux II et I (Master...)
- Non

Question 3. Situation au terme de la formation

- Suivez-vous un enseignement ou une formation au terme de votre participation ?
- Etes-vous en recherche d'emploi sans suivre de formation ?
 - Oui
 - Non
- Avez-vous trouvé un emploi à la fin de votre formation ?
 - Oui
 - Si oui, de quel type ? (Une seule réponse possible)
 - activité indépendante, création d'entreprise
 - Si oui avez-vous créé ou repris une entreprise ?
 - Oui
 - Non
 - Si oui est-ce une entreprise du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ?
 - Oui
 - Non
 - emploi durable (CDI ou CDD de + de 6 mois)
 - emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois)
 - emploi aidé
 - Non